METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

DÉCISION N° 193 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HODY

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HODY, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer à la visite de l'usine SIDCON qui aura lieu le jeudi 3 avril à NIJMEGE aux Pays-Bas. .
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20250331-Decis193-2025-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Metz, le 31 MARS 2025

Le Président

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement